

LA LETTRE DE CARLES

N° 22

Février-Mars 2001

**ASSOCIATION
"MAS DE CARLES"**

Route de Pujaut
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Siège social :

8, rue Sainte Catherine - B.P. 416
84071 AVIGNON Cedex 4

Téléphone : 04.90.25.32.53

Télécopie : 04.90.15.01.37

CCP : Montpellier 3 542 25 Y

Mèl :

EDITORIAL

Après la lettre n° 20, je vous dois quelques éclaircissements sur notre situation.

D'abord, un très grand, un immense merci à celles et ceux qui ont répondu à l'appel de la dernière lettre. A ce jour (23 janvier) vous avez été 233 à nous avoir apporté votre soutien par un don immédiat pour un montant de 183.000 F. A cela, il faut ajouter la vingtaine d'entre vous qui avez accepté le principe du prélèvement automatique mensuel. C'est l'équivalent des salaires du mois de janvier.

Avec les mots de la solidarité vraie qui vous porte vers Carles et les pauvres qui l'habitent. Il faudrait vous citer tous. Impossible, bien sûr. Mais l'association peut être fière de vous compter parmi ses membres bienfaiteurs.

D'autres encore indiquent des « sources » possibles de financement, hors des grands subventionnements officiels à travers telle ou telle fondation ou association qu'il connaît mieux. Dans la difficulté du moment, ne pas se sentir isolé est notre force. Savoir que la solidarité vécue au Mas l'est par vous est notre chance. Vous nous redites, ainsi, qu'accueillir les plus pauvres n'est pas, ne peut pas être uniquement l'affaire de spécialistes qui déchargerait les autres de toute responsabilité. Et c'est la nourriture de notre espérance pour eux. Merci. D'autant que nous savons que ce n'est pas terminé !

Du côté de l'administration, un bel effort nous a été promis. En attendant (comme cela a été initié par la signature du CASEL -voir lettre n° 19-) l'acquisition d'un autre statut pour l'association et pour les

personnes accueillies. Sans doute plus « reposant » !

Cela n'efface pas tous les soucis pour autant. Ainsi, pour limiter la perte, nous avons du envisager de réduire le personnel : trois personnes ont du être licenciées économiques. Nous ne pouvions guère envisager de continuer à perdre 500.000 à 600.000 F chaque année ! Réduire les coûts en passe par là quand les salaires et les charges constituent près de 70% des charges. Dur pour tous. Pour eux, les remerciés, en premier. Pour nous aussi, ici, peu habitués à créer de l'exclusion sous cette forme.

Exceptionnellement, cette année, afin de pouvoir envoyer les demandes de subvention plus tôt, le conseil d'administration a décidé de déplacer la date (habituelle) de l'assemblée générale de l'association.

Merci de noter dès maintenant que

Le conseil d'administration vous convie à participer à
l'assemblée générale
de l'association
le vendredi 23 Février 2001
à 17 h 30
au mas de Carles

A l'ordre du jour :

Rapport moral
Rapport d'activités
Rapport financier et
approbation des comptes.
Nouveaux membres et
renouvellement des membres
du Conseil d'administration.
Questions diverses

Cette annonce tient lieu de
convocation officielle.

Edmond Jabès écrivait¹ : « Il n'y a point de visage qui ne réponde au désir d'une main. Point de main qui ne soit hantée par un visage. » Vos gestes de soutien nous ont rappelé cette vérité première de la solidarité. Que René Char disait d'une autre manière² : « On ne peut se retirer de la vie des autres et s'y laisser soi (...) C'est le peu qui est réellement tout. Le peu occupe une place immense. »

Olivier Pety
Président de l'association Mas de Carles

AUJOURD'HUI

Les chiffres de l'accueil

Au 31.12.2000 **157** personnes différentes avaient été accueillies au Mas (pour 212 actions).

91 personnes différentes (pour 129 actions d'hébergement) ont été hébergées au Mas. Cela a représenté **17.778 journées** d'accueil, soit en moyenne 195 jours par personne. Soit 60,8% des actions menées à Carles et 57,9% des personnes différentes accueillies).

En tout, seulement **8 personnes** ont bénéficié d'une formation. Cela a représenté **896 heures** et 3,8% des actions et 4% des personnes différentes accueillies).

34 personnes ont travaillé au Mas dans le cadre de **contrats aidés** : 26 en Contrat Emploi Solidarité (13.683 heures de

travail), 7 Contrats Emploi Consolidés (10.130 heures de travail) et 1 Contrat Emploi Ville (610 heures de travail). Cette activité a représenté 16,1% des actions et 21,6% des personnes accueillies).

12 personnes ont été accueillies en accueil de jour et **18 personnes** accompagnées en **suivi extérieur**.

51 personnes ont eu besoin d'un suivi santé régulier. Et 61 personnes relevaient de l'allocation du Revenu Minimum d'Insertion : 16 du Vaucluse, 42 du Gard et 4 d'autres départements.

POUR MEDITER

« Jeanne, tu verras bientôt que la charité est lourde à porter. Plus que broc de soupe et le panier plein... Mais tu garderas ta douceur et ton sourire.

Ce n'est pas tout de donner le bouillon et le pain. Cela les riches peuvent le faire. Tu es la petite servante des pauvres, la Fille de la Charité, toujours souriante et de bonne humeur. Ils sont tes maîtres, des maîtres terriblement susceptibles et exigeants, tu verras.

Ce n'est que pour ton amour, pour ton amour seul, que les pauvres te pardonneront le pain que tu leur donnes.

Vincent de Paul
Cité par « Diaconie » (4) Déc.
2000

DITS

« La communauté Emmaüs du Var, qui ne veut pas voir ses dépôts-ventes assimilés à des surfaces commerciales, a indiqué hier avoir été empêchée d'ouvrir un nouveau local ce week-end, faute d'avoir sollicité l'agrément de la commission départementale des équipements commerciaux (CDEC) : 'Nous ne sommes pas des commerçants. C'est pourquoi nous refusons philosophiquement de passer devant cette commission', a expliqué Jean-Marie Delevoye, responsable d'Emmaüs Var, en soulignant qu'aucun centre en France n'avait eu, dans le passé, à obtenir ce feu vert administratif. »

Journal « Les Echos »
16.01.2001

LA VIE DU MAS

Autour de la table, réunion de l'**équipe éducative**. On réaménage horaires et temps de présence, en fonction des derniers événements. Tout à coup une question : « C'est bien tout ça, mais ça pose une question de fond. En fait, quelle est notre place dans la vie communautaire avec les hommes, qui la base de la vie au Mas ? » C'est cela aussi, être professionnel. Être capable de cette lucidité et tenter d'y apporter une réponse vraie.

Autour de la même table. On propose d'accueillir au Mas un homme qui vit actuellement en appartement relais. Trop longtemps au gré du bailleur ! Alors c'est le retour à la case « hébergement collectif ». Au

¹ Edmond Jabès : Le livre des ressemblances II – Le soupçon, Le désert (1978).

² René Char – Volets tirés fendus (1972).

motif de l'aider à trouver un travail et un logement (!). Etonnant parcours du combattant qui oblige un homme à quitter sa seule sécurité (son logement) dans l'objectif (oh ! combien pédagogique) d'en acquérir deux.

Carles continue de modifier sa physionomie. Les travaux de réaménagement de **terrasses** du côté de la pinède-ouest prennent un grand coup de jeune. L'entreprise de travaux publics Bernardoni, qui prépare le terrain à de nouvelles constructions dans le quartier du Mourion, y dépose le produits de ses excavations (terre et pierres) et aménage les terrasses au fur et à mesure du dépôt. Ça va vite. Et ce sera beau grâce au talent du machiniste et de son engin. Merci à tous pour ce coup de main inespéré et productif.

Sur la route de l'**accompagnement** des personnes, des questions reviennent. Souvent les mêmes.

Le *R.M.I.* (Revenu Minimum d'Insertion). Cette allocation n'a-t-elle pas été conçue pour permettre aux publics les plus précaires de reprendre pied dans la vie sociale en leur assurant un minimum de ressources pour au moins survivre ?

Au fil des années, on assiste à la mise en place d'une multitude de dispositifs ayant pour mission d'honorer le fameux « I » du R.M.I. Et du coup, l'allocataire est « pisté », jusqu'à ne plus pouvoir avoir une idée d'insertion pour lui, si elle n'est pas validée par son prestataire AVI, son référent RMI...

H. pose spontanément sa candidature pour entrer en CES au Mas. Mais il n'a pas

demandé l'aval de son prestataire de je ne sais plus quoi. Et puis, c'est un instable, il n'a tenu que 2 jours un emploi que lui avait trouvé son prestataire. Il doit donc repasser une sorte « d'examen » ; et finalement, lassé, il laisse tomber. L'a-t-on vraiment aidé à reprendre pied ?

Les *emplois aidés*. Quand un employeur bénéficie de cette mesure, qu'elle marge de manœuvre conserve-t-il pour les recrutements ? Il doit lui aussi recevoir l'aval de différents services, on ne lui accorde aucune confiance pour juger du bien-fondé des candidatures. A quand les recrutements directs par d'autres qui imposeront les personnes aux employeurs dont nous sommes ?

La *C.A.F.* (Caisse d'Allocation Familiale). Comment ça fonctionne ? Par téléphone, il est illusoire d'espérer un contact. Le système informatique se dérègle souvent. Les permanences sont régulièrement « momentanément suspendues ». Mais l'allocataire, lui, n'a pas droit à l'erreur pour ses diverses déclarations : délais à respecter, erreur interdite sous peine de sanction immédiate. Et c'est ainsi que trop souvent des paiements sont différés ou suspendus. Comment survivre quand les seules ressources sont des allocations qui n'arrivent pas au moment prévu ? Heureusement, il y a des « mas de Carles » qui continuent à fournir le gîte et le couvert dans ces « entre-deux ». Mais comment font tous ceux qui doivent honorer loyer et factures d'électricité, d'eau ?

Autre question : quelle valeur accorde l'administration pénitentiaire au *contrat de travail* ? V. est en Contrat Emploi Consolidé (CEC), ce qui lui permet d'effectuer sa peine

de prison en semi-liberté. En clair, il travaille au Mas pendant la semaine et rejoint la maison d'arrêt pour le week-end. Mais un lundi, il est « retenu », parce qu'il y a des « papiers » à signer. Et bien sûr nous ne sommes pas prévenus. Peu importe que nous comptions sur lui ce jour-là. S'agit-il d'une absence injustifiée au regard du droit du travail ?

Quelle confiance nous accordent les « spécialistes de la *santé mentale* » ? Quand nous les alertons sur l'état critique d'un de nos accueillis, ils s'en tiennent à leur diagnostic comparatif et nous le renvoient. Le lendemain, c'est la crise et le rodéo parce que les Centres Médico-Psychologique (C.M.P.) ne font pas dans l'urgence et que nous devons assurer avec les gros moyens, seuls disponibles. Il s'agit de préserver la sécurité de tous. Pouvons nous continuer à accueillir certains publics très fragilisés si les relais sont défaillants ?

Ces interrogations ne sont pas pures spéculations. Elles correspondent à des situations vécues. Une grande amertume m'habite : les réglementations de tous ordres nous empêchent de pratiquer cet accueil généraliste, en lien avec les relais compétents pour éviter la toute puissance et le ghetto, nous empêchent de nous fier à notre intuition et à notre générosité, transmises par notre fondateur. Aurons-nous encore longtemps l'énergie nécessaire pour mener ce combat permanent contre la déshumanisation de notre société qui ne fonctionne plus qu'à coup de réglementations incontournables dans leur forme ? C'était notre rubrique : « ça va mieux en le disant »...

Roseline

Le conseil d'administration
vous convie à participer à
l'assemblée générale
de l'association
le vendredi 23 Février 2001
à 17 h 30
au mas de Carles

A l'ordre du jour :

Rapport moral
Rapport d'activités
Rapport financier et
approbation des comptes.
Nouveaux membres et
renouvellement des membres
du Conseil d'administration.
Questions diverses

Cette annonce tient lieu de
convocation officielle.

LA RECETTE DE CARLES

**Milles feuilles de chèvre aux
épinards.**

Pour quatre personnes :
4 feuilles de bricks – 4 chèvres

moelleux – 800 g de feuilles
d'épinard -

Préparation : couper les
feuilles de bricks en quatre. Les
passer au four à 180°
(préchauffé) 1 minute. Faire
fondre les feuilles d'épinard
dans une poêle avec une
cuillère d'huile d'olive, sel,
poivre, cannelle.

Montage du plat :
Disposer dans un plat allant au
four un morceau de feuille de
brick, un peu d'épinard, une
autre feuille de brick sur le
dessus, 1/2 chèvre coupé dans le
sens de la hauteur, une autre
feuille de brick.

Répéter l'opération feuille de
brick, épinard, feuille de brick, 1/2
chèvre, feuille de brick. Les
quatre à l'identique.
Passer au four 3 minute (180°).
Servir avec une petite salade.

Bon appétit à tous :
chèvres à partir du mois de
Mars) et épinards se trouvent
sur le marché de Villeneuve le
jeudi matin ou le samedi au Mas
de Carles.

N'oubliez pas

**Le samedi, au Mas, entre 9
et 12 h, vente des produits de la
ferme : légumes selon la saison),**

les fromages de chèvres, les fleurs
de René, le lombricompost.

Chaque semaine Carles est
présent sur le **marché de
Villeneuve lès Avignon, le jeudi
matin.**

Vous pouvez aussi accepter
d'entrer dans le financement de
l'association par le jeu du
prélèvement automatique.

Chaque mois, une somme fixe à
prélever sur votre compte, à votre
discretion. Si cela vous intéresse,
un RIB, au dos la somme
mensuelle à prélever. Jean (le vice-
président) fera le reste avec l'aide
d'Isabelle (la secrétaire) !

Des livres :

André Allemant : **"Paroles
d'Espoir"** (qui reprend dix ans
d'éditoriaux de Passerell'Infos). Ed.
Scriba - 50 Frs.

B. Lorenzato et O. Pety.
**"Les premiers pas de l'Eglise
tome II"** - Editions La Thune. Prix :
135 F. Le **tome II** est désormais
disponible : librairies Clément VI et
Holstein, à Avignon ou au Mas de
Carles.

Le tome I est toujours disponible !

Cécile ROGEAT pour les
peintures et Olivier PETY pour le
texte : **"Gris Bleu"** est toujours
disponible. Un témoignage à propos
des jours de la maladie et de la mort de
Joseph Persat. Editions Scriba – 75F

(à découper et à retourner à : Mas de Carles – Route de Pujaut – 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON – Fax : 04.90.15.01.37)

Je, soussigné, _____
(Nom) (Prénom)

adresse : _____

* participera

* ne pourra pas participer

à l'assemblée générale du Mas de Carles qui se déroulera le 23 Février 2001 à 17h30 au Mas.

* donne pouvoir à : _____, membre de
l'association.

Date :

Signature :